



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FERBUS Carine, M. LESOT Richard, M. PELLOUX Joël,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M PANISSET Didier a donné pouvoir à M. Jean-Paul DESCHAMPS

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azzdine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2024-06-02 FINANCES LOCALES – Subvention : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet aire de camping-cars

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,
Vu le budget communal,

Monsieur Azzdine BOUIREK, expose que le projet d'aire de camping-car, le coût prévisionnel s'élève à 133 507 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- **Coût total : 133 507 €**
 - DETR : 66 753 € (50%)
 - Région : 32 000 € (24%)
 - Autofinancement communal : 34 754 € (26%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le dossier de demande de subvention,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du la DETR
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants



Nombre de votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azzdine BOUIREK



Pour extrait conforme,
Le 26 novembre 2024



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME



Certifié exécutoire le 29 novembre 2024

Transmis en Préfecture le 29 novembre 2024

